

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2019/10/22-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 octobre 2019,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'Éducation,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 03 octobre 2019 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Répartition du produit de la CVEC 2019

Le conseil d'administration approuve la répartition du produit de la CVEC 2019 telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 24

Fait à Marseille, le 22 octobre 2019

Simone BONNAFOUS
Administrative Provisoire
d'Aix-Marseille Université


